

# CPA AWARDS PRIX ACP

## PRIX SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le Prix Santé et Sécurité est décerné à des entreprises ou à des particuliers au sein de l'industrie du propane qui ont mis en œuvre un nouveau programme ou ont amélioré un programme existant ayant pour objectif de promouvoir, de soutenir et d'améliorer un milieu de travail sain et sécuritaire.

### DATE LIMITE

Les documents de mise en candidature doivent être reçus au plus tard le 31 mars de chaque année. Ils doivent être envoyés au siège social de l'association par la poste au 100, rue Gloucester, bureau 300, Ottawa (Ontario), K2P 0A4, par courriel à [info@propane.ca](mailto:info@propane.ca), ou par télécopieur au 613 683-2279.

### CRITERES D'ADMISSIBILITE

Tout candidat doit être (ou avoir été) un employé d'une entreprise membre de l'ACP.

De plus, un candidat ne peut avoir déjà remporté le prix pour lequel il est en lice.

### REMISE DES PRIX

La remise des prix a lieu dans le cadre du Gala de l'ACP tenu lors du Sommet du leadership.

### Processus de mise en candidature

Les éléments suivants doivent être inclus dans les documents de mise en candidature :

1. Formulaire de mise en candidature	Un formulaire de mise en candidature doit être soumis pour chaque candidature.
2. Résumé des qualifications et des réalisations	a) De l'auteur d'une proposition de candidature : un bref résumé des qualifications et des réalisations du candidat, incluant quelques exemples des services qu'il a rendus à l'industrie du propane.
	b) De la part du candidat : à la fin d'une ronde de sélection, une fois toutes les candidatures reçues le conseil d'administration les étudie et désigne le lauréat. L'ACP avise ce dernier et lui demande de fournir une photo ainsi que toute autre information relative à ses qualifications et à ses réalisations.
3. Formulaire d'autorisation du candidat	Chaque candidat doit signer un formulaire dans lequel il autorise sa mise en candidature.

#### Informations supplémentaires :

- Il n'y a pas de limite au nombre de candidatures qui peuvent être présentées.
- Une personne ne peut être candidate que dans une seule catégorie chaque année.
- Les documents originaux de mise en candidature doivent être transmis à L'ACP au plus tard le 31 mars de chaque année. Seules les candidatures dont les documents ont été dûment remplis seront étudiées par le comité des prix du conseil d'administration.
- Les candidatures sont valides pour une période de deux ans et doivent être renouvelées par la suite.

Les lauréats s'engagent à participer à des activités de publicité organisées par l'ACP. Les détails entourant le prix peuvent être publiés dans la revue *Energized | Énergisé*, le bulletin d'information et le site Web de l'association, ainsi que dans les médias en général. Les documents de mise en candidature pour les Prix de reconnaissance de l'ACP sont disponibles sur le site Web de l'ACP ou peuvent être obtenus en communiquant avec le siège social de l'ACP.